



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du lundi, le 28 mars 2011, tenue au Théâtre Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à 20 h 00

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 4.1.
Déléguer un représentant au CLD;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011;

RÉSOLUTION
2011-03-124



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 février 2011;
- 2.2.- Adoption d'une modification à la politique de gestion contractuelle ;
- 2.3.- Nomination des représentants au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic ;
- 2.4.- Signature de la convention collective avec les cols blancs (SCFP, Local 4224);
- 2.5.- Signature de la convention collective avec les cols bleus (SCFP, Local 335);

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Avis de motion pour encadrer l'installation de caméras sur le territoire de la Ville de Malartic;
- 3.2.- Demande d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le secteur F ;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Déléguer un représentant au CLD;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Cabane à sucre;
- 5.2.- Demande d'appui du comité Printemps des familles : subvention dans le Pacte rural ;
- 5.3.- Demande d'appui des Chevaliers de Colomb : subvention dans le Pacte rural ;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Adoption du règlement autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Adoption du règlement sur la création d'un Service incendie;

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

- 9.1.- Modification à la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) ;
- 9.2.- Adoption du logo de la politique familiale ;
- 9.3.- Dépôt d'un projet de la politique familiale ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 10.1.- Coopérative jeunesse de services de Malartic;
- 10.2.- Club optimiste de Malartic : sécurité sur roues;
- 10.3.- Le Gala des Miroirs;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1.- Dépôt des appuis reçus pour le projet de la Corporation minière Osisko : Demande au MDDEP;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 février 2011

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 28 février 2011.

2.2.- Adoption d'une modification à la politique de gestion contractuelle

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la modification à l'article 2.04 «Dénonciation des intérêts pécuniaires ou d'affaires» de l'annexe I «entente de confidentialité des mandataires et/ou des consultants», telle que présentée.

Adoptée.

2.3.- Nomination de représentant au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic

RÉSOLUTION
2011-03-125

RÉSOLUTION
2011-03-126

RÉSOLUTION
2011-03-127



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le terme de madame Marie-Paule Ferron prend fin sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Paule Ferron a démontré un intérêt à continuer de siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Marie-Paule Ferron sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-128

2.4.- **Signature de la convention collective avec les cols blancs (SCFP, Local 4224)**

CONSIDÉRANT la négociation qui a eu lieu entre la direction générale et le syndicat des cols blancs, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4224;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont arrivées à une entente;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la signature de la convention collective avec le syndicat des cols blancs, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4224, que cette convention soit rétroactive au 13 novembre 2010 jusqu'au 13 novembre 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-129

2.5.- **Signature de la convention collective avec les cols bleus (SCFP, Local 335)**

CONSIDÉRANT la négociation qui a eu lieu entre la direction générale et le syndicat des cols bleus, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 335;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont arrivées à une entente;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la signature de la convention collective avec le syndicat des cols bleus, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 335, que cette convention soit rétroactive au 13 novembre 2010 jusqu'au 13 novembre 2015;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

3.0.- URBANISME

3.1.- Avis de motion pour encadrer l'installation de caméras sur le territoire de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à encadrer l'installation de caméras sur le territoire de la Ville de Malartic.

3.2.- Demande d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le secteur F

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut aménager des terrains résidentiels sur une partie du lot 30-P et 31-P rang 1 canton Malartic à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande pour l'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'une partie du lot 30-P et 31-P rang 1 canton Malartic à Malartic pour l'aménagement de terrains résidentiels;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte et Marc Bergeron, arpenteur-géomètre pour faire le cadastre;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous documents relativement à cette transaction;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Déléguer un représentant au CLD

Point reporté.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Cabane à sucre

Dépôt à titre d'information.

5.2.- Demande d'appui du comité Printemps des familles : subvention dans le Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le comité Printemps des familles demande à la

RÉSOLUTION
2011-03-130

RÉSOLUTION
2011-03-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour l'organisation de leur projet Printemps des familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le comité Printemps des familles dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-132**

5.3.- Demande d'appui des Chevaliers de Colomb : subvention dans le Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb demandent à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet Plaisir Gourmand;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER les Chevaliers de Colomb dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

**RÉSOLUTION
2011-03-133**

7.1.- Adoption du règlement autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

D'ADOPTER le règlement autorisant des travaux de construction et d'aménagement d'une boucle au terrain du Camping régional de Malartic et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 212 648 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES



RÉSOLUTION
No de résolution
2011-03-134

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

8.1.- Adoption du règlement sur la création d'un Service incendie

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

D'ADOPTER le règlement sur la création d'un Service incendie, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Modification à la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Richard est membre des Chevaliers de Colomb de Rivière-Héva et non de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le représentant doit être membre d'un organisme reconnu de la ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Yann Veilleux, membre des Chevaliers de Colomb de Malartic en remplacement de monsieur Benoît Richard;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-135

9.2.- Adoption du logo de la politique familiale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le logo de la politique familiale de la famille et des aînés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2011-03-136

9.3.- Dépôt d'un projet de la politique familiale

Dépôt à titre d'information.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION
2011-03-137

10.1.- Coopérative jeunesse de services de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de jeunesse de services de Malartic a transmis une demande d'aide financière à la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER une aide financière au montant de 200 \$ à la Coopérative



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

de jeunesse de services de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-138**

10.2.- Club optimiste de Malartic : sécurité sur roues

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER au Club Optimiste un montant de 175 \$ pour leur
activité Sécurité sur roues le 28 mai 2011;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2011-03-139**

10.3.- Le Gala des Miroirs

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 250 \$ au Gala des Miroirs pour l'édition
2011;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

**11.1.- Dépôt des appuis reçus pour le projet de la Corporation minière
Osisko : Demande au MDDEP**

Dépôt à titre d'information.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

**RÉSOLUTION
2011-03-140**

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE**